



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 32698

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le taux de prise en charge des contrats emploi solidarité conclus par les collectivités territoriales dans le cadre d'un chantier d'insertion. En effet, un projet de circulaire, prévoyant la réduction de ce taux, serait en cours de rédaction par les services de son ministère. Ce taux de prise en charge serait ramené de 90 % à 65 % du SMIC. Cette diminution des aides pourrait contribuer à déstabiliser les budgets des collectivités territoriales et à contrarier les projets de celles qui réalisent des travaux importants d'utilité sociale. Il souhaiterait, dès lors, lui demander de bien vouloir lui confirmer ou lui infirmer cette intention et auquel cas de bien vouloir limiter les effets de cette réforme pour les collectivités territoriales qui utilisaient jusqu'alors largement ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32698

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 579

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)